

[Text]

Mr. Pelletier: But what I mean, Mr. Chairman, is this: if the full-fledged members are not all present, is it possible to consider then, for that meeting, that a substitute be a full-fledged member?

The Chairman: Of course. That is the rule.

Mr. Darling: You have to give 24 hours' notice.

The Chairman: No, no, no—sorry. The rules of the House are that the 24 hours play only if a member and a substitute cannot be present. But, for instance, this morning, let us say Mr. Bosley would have been . . . Such as now, the Conservative Official Opposition has five official votes. Mr. McLean is a substitute. I would have recognized Mr. McLean right away, without the 24-hour notice, because he is already a substitute. You are allowed five votes. Member or substitute, you do not have to be bound by the 24-hour rule. To be bound by that requires that you be a non-substitute and a non-member, then you need the 24-hour notice.

I would like to announce—and I will circulate private letters to you—visitors whom we will have in town: Senator Richard Stone, Ambassador-at-Large, and Presidential Special Envoy to Central America, will be in Ottawa on February 23. I intend to organize an informal meeting. I am sure it will be very, very interesting for members. Also, last year Canada established through me, on your behalf, close contact with the National Defence Committee of the National Assembly of France and the Foreign Affairs Committee of the National Committee of France. This year they are going to make a return visit to Ottawa as guests of the Parliamentary Associations. The general secretariat will receive them. It is in the same week, and they would like to attend the meeting.

• 1205

So we will try to have a meeting that morning, either a very concrete meeting, such as a CIDA meeting, or something that the steering committee will decide when I call a meeting, at the earliest time possible . . . no later than next Tuesday—so that we will decide our items of activities.

Mr. Bosley: No, I think we should meet that day to decide whether we annex St. Pierre and Miquelon.

The Chairman: Mr. Munro, please.

Mr. Munro (Esquimalt—Saanich): I have two or three points I would like to make.

We did decide to have 1,000 copies of our proceedings printed.

The Chairman: Yes, Mr. Munro.

Mr. Munro (Esquimalt—Saanich): That, of course, is with the normal hearings on the budget, for example; on the estimates. If there is a special reference to the committee . . .

The Chairman: Then I have to get authorization from you.

[Translation]

M. Pelletier: Monsieur le président, si tous les membres à part entière du Comité ne sont pas présents, peut-on envisager, pour cette séance-là, de donner le statut de membre à part entière à un suppléant?

Le président: Bien sûr, c'est la règle.

M. Darling: Vous devez donner un préavis de 24 heures.

Le président: Non, non, excusez-moi. D'après le Règlement de la Chambre, ce préavis de 24 heures est nécessaire uniquement lorsqu'un député à part entière et son suppléant sont dans l'impossibilité d'assister à la séance. Par exemple, ce matin, supposons que M. Bosley ait . . . En ce moment, par exemple, l'Opposition officielle a cinq voix officielles. M. McLean est un suppléant. J'aurais donné la parole à M. McLean immédiatement, sans préavis de 24 heures, parce qu'il est déjà suppléant. Vous avez droit à cinq votes. Que vous soyez membre à part entière ou suppléant, vous n'êtes pas assujéti à la règle des 24 heures. Cette règle n'entre en jeu que lorsque vous n'êtes ni membre à part entière ni suppléant.

J'aimerais maintenant vous annoncer quelques visites; je vous distribuerai ensuite des lettres privées que j'ai reçues. Ce sont des visiteurs que nous allons recevoir: le sénateur Richard Stone, ambassadeur itinérant, et envoyé spécial du président en Amérique centrale, sera à Ottawa le 23 février. J'ai l'intention d'organiser une rencontre amicale. Je suis certain que cela sera d'un grand intérêt pour nous tous. D'autre part, l'année dernière, le Canada, par mon entremise et en votre nom, a eu des contacts soutenus avec la Commission de la défense nationale et la Commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale de France. Cette année, les membres de ces deux commissions vont nous rendre cette visite et venir à Ottawa sur l'invitation des associations parlementaires. Ils seront les hôtes du secrétariat général. Ils aimeraient également assister à une réunion.

Nous essaierons donc d'organiser une réunion ce matin-là, une réunion portant sur une question d'ordre concret, l'ACDI par exemple. Le Comité de direction en décidera. Nous aurons une réunion le plus tôt possible avant mardi prochain et nous pourrions donc décider de notre ordre du jour.

M. Bosley: Nous devrions avoir une réunion le jour même afin de décider si nous voulons annexer Saint-Pierre et Miquelon.

Le président: Monsieur Munro.

M. Munro (Esquimalt—Saanich): J'aimerais faire deux ou trois remarques.

Nous avons décidé de faire imprimer 1,000 exemplaires du compte rendu de nos délibérations.

Le président: C'est bien cela, monsieur Munro.

M. Munro (Esquimalt—Saanich): Dans le cas de séances normales portant sur le budget par exemple ou les prévisions budgétaires. Cependant, s'il devait y avoir une question spéciale qui serait renvoyée au Comité . . .

Le président: Alors, je devrais avoir votre permission.